



## DECLARATION LIMINAIRE

### COMITE TECHNIQUE SPECIAL DES PREFECTURES

Réunion du 26 septembre 2018

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour parler de deux circulaires majeures pour l'organisation territoriale de l'État

Ces circulaires déclinent en partie le contenu du rapport CAP 2022 qui prône notamment l'abandon et la privatisation de certaines missions publiques, le rapport que le Gouvernement ne souhaitait pas publier, ainsi que des recommandations formulées par la Cour des Comptes dans son rapport du 23/12/2017. Décidément la transparence n'est pas l'apanage de ce gouvernement, pas plus que le dialogue social, le grand absent en l'espèce...à se demander s'il est programmé de faire disparaître les organisations syndicales avant l'heure !

L'une de ces circulaires concerne les ministres et leurs administrations centrales qui doivent être réorganisées pour plus de déconcentration tandis que la deuxième enjoint les préfets de région de réorganiser eux aussi les services et d'abandonner certaines missions.

Le but ? Clarifier, Rationaliser et Mutualiser, pour remplir au mieux les missions de service public. De qui se moque-t-on ? A l'évidence, le but réel est purement comptable et vise au retrait de l'État sur nombre de ses missions pour diminuer la dépense publique.

Après avoir connu la RéATE, la RGPP, la MAP mais aussi la Loi Notre, voici donc CAP 2022.

Prétextant répondre à l'attente de nos concitoyens, l'objectif de cette circulaire est de déconcentrer davantage les décisions au niveau local en permettant aux préfets de moduler l'organisation des DDI, de mutualiser les moyens, de regrouper des services, de jumeler, ou de créer des secrétariats généraux communs.

Et tout cela dans la précipitation, avec deux circulaires qui ont été signées par le Premier Ministre en plein été pour éviter ainsi les réactions et la concertation indispensables, et sur la base desquelles les préfets doivent formuler des propositions ambitieuses **pour la seconde quinzaine d'octobre** !

Cela laisse donc peu de réelle place à la concertation sociale et augure la démultiplication localement de réunions et groupes de travail pour réfléchir à des nouveaux scénarii tambour battant, sachant que la réforme ira très vite avec des préfigurations ou des expérimentations programmées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

On ne peut que rester perplexe aussi quand on voit que les ministres doivent rendre leurs propositions, qui, rappelons le, doivent s'appuyer sur celles des préfets pour la même échéance que ces derniers, à savoir deuxième quinzaine d'octobre.

Certes, le Premier Ministre souhaite renforcer les services de l'État sur les missions régaliennes : la sécurité, la gestion des crises, la lutte contre la fraude, les flux migratoires et l'environnement. L'État pouvant, en revanche, se désengager d'autres compétences au profit des collectivités locales.

Cet objectif peut paraître rassurant pour nos collègues des préfectures, mais comment accepter que l'État prévoie d'abandonner des missions en les transférant ou en les allégeant ? Comment accepter les suppressions de postes et les réductions d'effectifs que ces abandons vont entraîner, comme les mobilités forcées ? Comment accepter que le service public ne soit pas le même sur l'ensemble du territoire national ? Qui peut légitimement penser que le service public sortira renforcé par tout ce qui se prépare ? Et quid de l'articulation RH complètement absente dans cette circulaire ?

Le SAPACMI dénonce l'absence d'informations, l'absence de transparence et l'absence de concertation au niveau local. A la veille de l'envoi de leurs propositions, quels préfets ont prévu de réunir les organisations syndicales pour exposer la démarche, l'agenda, les enjeux, les objectifs et la préfiguration du programme «333 /307 » ?

Nous ne sommes pas opposés aux réformes dès lors qu'elles ont du sens. Les agents ont connu trop de réformes ces dernières années et trop de ratés car elles se sont faites souvent dans la précipitation. Alors, comment ne pas appréhender toute nouvelle réorganisation. L'avenir doit se construire avec les agents en donnant du sens à leurs missions.

Aussi, le SAPACMI vous demande, Monsieur le Président, d'inviter les Préfets à présenter en toute transparence leurs propositions en Comité Technique de proximité et de réunir un nouveau CT Spécial des préfectures pour nous présenter la synthèse de ces propositions au niveau national. Nous pourrions ainsi en débattre avant que les arbitrages ne soient rendus.

Le SAPACMI vous remercie, Monsieur le Président, de bien vouloir annexer cette déclaration au procès verbal de ce Comité Technique.

